

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 03 FEVRIER 2023

L'an deux-mille vingt-trois, le trois février, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Grémévillers, convoqué le 27 janvier 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier ANCELIN, Maire.

Nombre de Conseiller Municipaux en exercice : 11

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10

Etaient Présents : Mrs ANCELIN Olivier, LUGINBÜHL Fabrice, BLOND Eric, HOUET Grégory, LEULLIER Christian, TELLIER Emmanuel, MAQUAIRE Jérémy et Mmes TERNISIEN Nathalie, VANDAMME Frédérique.

Absentes excusées : DESANGLOIS Amélie représentée par LUGINBÜHL Fabrice, GODIN Sandrine

Secrétaire de séance : AREVALO Emilie

Le procès-verbal de la dernière réunion est arrêté et signé.

ORDRE DU JOUR :

- Subventions 2023 aux associations
- Avis sur l'adhésion des communautés de communes du clermontois et du pays de valois au Syndicat d'Energie de l'oise (SE60)
- Vente de bois sur pieds
- Rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte
- Marché public de mise en sécurité et d'amélioration de l'écoulement pluvial de la rue des Godins et une partie de la rue Bourbon dans le hameau de Frétoy

2023-01

I— SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide que sera attribuée une somme globale de 4 200.00€, aux associations suivantes, et répartie comme suit, sur le Budget Primitif 2023 :

| | |
|-----------------------------------|-------|
| COOPERATIVE SCOLAIRE | 300 |
| SOCIETE DE CHASSE DE GREMEVILLERS | 150 |
| UMRAC | 80 |
| COMITE DES FETES | 2 200 |
| ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES | 350 |
| FC SONGEONS | 325 |
| FOYER RURAL JUDO HAND | 100 |
| EMION | 100 |
| LES BOUTS DCHOU | 100 |
| MOOV'ADAPT | 150 |

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| AS DU COLLEGE DE MARSEILLE EN BVS | 150 |
| RESERVE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE | 195 |
| <u>TOTAL</u> | <u>4 200</u> |

Le conseil Municipal décide d'allouer un montant forfaitaire de 25€ aux différents licenciés de la Commune âgés de 18 ans et moins, des clubs sportifs et associations culturelles.

2023-02

II – AVIS SUR L'ADHÉSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU CLERMONTOIS ET DU PAYS DE VALOIS AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60)

Monsieur le Maire expose que :

La Communauté de Communes du Clermontois, par délibération en date du 10 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »

La Communauté de Communes du Pays de Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois au SE60.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

2023-03

III– VENTE DE BOIS SUR PIED

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre 2 lots équivalents de bois sur pieds, du Bois de la Meresse.

- La vente sera réservée aux habitants de la Commune et un seul lot sera proposé par foyer.
- Chaque foyer peut soumettre son offre par lot. Le plus offrant remportera le lot, en cas d'offres égales il sera procédé à un tirage au sort.
- Les offres seront à déposer en Mairie au plus tard le 20 Mars 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. Le Maire.

2023-04

IV – RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

Le rapport d'activité annuel 2021 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, est adopté à l'unanimité.

V – MARCHÉ PUBLIC DE MISE EN SÉCURITÉ ET D'AMÉLIORATION DE L'ÉCOULEMENT PLUVIAL DE LA RUE DES GODINS ET UNE PARTIE DE LA RUE BOURBON DANS LE HAMEAU DE FRETOY**1/ Exposé des motifs**

Le Marché public de mise en sécurité et d'amélioration de l'écoulement pluvial de la Rue des Godins et d'une partie de la Rue Bourbon dans le Hameau de Frétoy doit être lancé afin d'obtenir les offres des sociétés et de faire en sorte que les travaux puissent être finis avant le 1er Juillet 2023.

Cette consultation sera passée suivant la procédure adaptée pris en application de l'article R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique.

2/ Proposition au Conseil Municipal

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à :

Lancer la consultation pour le marché public de mise en sécurité et d'amélioration de l'écoulement pluvial de la Rue des Godins et d'une partie de la Rue Bourbon dans le Hameau de Frétoy, passé suivant la procédure adaptée, pris en application de l'article R. 2123-1-1, du Code de la Commande Publique ;

Signer ledit marché avec l'entreprise dont l'offre sera jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation et conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres ;

Signer tous les documents afférents à cette opération.

3/ Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à lancer la consultation, signer ledit marché et tous les documents afférents à cette opération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- L'opération plantation avec la CCPV et les Hauts de France sera renouvelée en 2023
- Un piquetage a été réalisé avec le SE60 pour les travaux de changement d'éclairage public aux alentours de l'école.
- Ecole : Pas de fermeture de classe à la rentrée 2023/2024.
- Le repas offert par la Commune aux 65 ans et plus aura lieu le 22/04/2023.

La séance est close à 20h50

Le Maire, Olivier ANCELIN

La Secrétaire, Emilie AREVALO